

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE OUEST

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES DU CENTRE-OUEST
1, rue Irène Joliot-Curie
86 000 POITIERS

AGRANDISSEMENT DES GARAGES DU CEI DE LUSSAC LES CHATEAUX
69, ROUTE DE POITIERS A LUSSAC LES CHATEAUX

Marchés passés en procédure adaptée entré en vigueur au 1er janvier 2022 (Arrêté du 26 juillet 2021, JO du 30 juillet 2021)

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 25 septembre 2026 avant 12h00

Règlement de Consultation

MAITRE D'OUVRAGE	DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES DU CENTRE OUEST Représentée par M. Philippe FAUCHER 1, rue Irène Joliot-Curie 86000 POITIERS	
CONDUITE D'OPERATION	Responsables du Contrôle et Suivi du marché (RCSEM) Mme Nadège PERCHAUD M. Ludovic FIBICH	Tél : 07.64.61.75.96 Tél : 06.37.64.78.31
MAITRE D'OEUVRE Mandataire	EI/Stéphane PROUST ARCHITECTE 2, rue de la Vallée Morin – LD La Quinatière 86410 BOURESSE	Tél : 06.95.86.10.02
Co-Traitant Bureau d'Etudes BETON	SAS SONECO 21, rue Gay Lussac 86000 POITIERS	Tél : 05.49.44.88.99
Co-Traitant Bureau d'Etudes CHARPENTE	SAS ITEC STRUCTURES 21, rue Gay Lussac 86000 POITIERS	Tél : 05.49.56.65.71
Co-Traitant Economiste	S'PRIIM 13, rue Gustave Eiffel 86000 POITIERS	Tél : 06.95.21.03.72

Sommaire

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION	4
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
2.2 DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION	4
2.3 MAÎTRE D'OUVRAGE	5
2.4 MAÎTRISE D'OEUVRE	5
2.5 ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	5
2.6 CONTRÔLE TECHNIQUE	5
2.7 DÉLAIS D'EXÉCUTION	6
2.8 VARIANTES	6
2.8.1 VARIANTES OBLIGATOIRES	6
2.8.2 VARIANTES LIBRES	6
2.9 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	6
2.10 GARANTIES PARTICULIÈRES POUR MATÉRIAUX DE TYPE NOUVEAU	6
2.11 SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS) DES TRAVAILLEURS	6
2.11.1 PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ	6
2.11.2 VOIES ET RÉSEAUX DIVERS DU CHANTIER	6
2.12 MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ	6
ARTICLE 3 : PRÉSENTATION DES OFFRES	7
3.1 DOCUMENTS À PRODUIRE	7
3.2 VARIANTES LIBRES	8
ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES	8
ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	9
5.1. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES	9
5.2. IDENTIFICATION DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES – ACCÈS LIBRE, DIRECT ET COMPLET AU DCE	9
5.3 DÉLAIS DE TRANSMISSION DE LA RÉPONSE ÉLECTRONIQUE – DÉLAIS DE TÉLÉCHARGEMENT ET CHIFFREMENT	10
5.4 ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE – OUTILS D'AIDE	10
5.5 CONDITIONS DE PRÉSENTATION DES PLIS ÉLECTRONIQUES	10
5.6 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE – CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE	10
5.6.1 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE	10
5.6.2 LE CERTIFICAT DE SIGNATURE	11
5.6.3 OUTIL DE SIGNATURE UTILISÉ POUR SIGNER LES FICHIERS	11
5.7 FRAIS D'ACCÈS AU RÉSEAU – FUSEAU HORAIRE	12
5.8 COPIE DE SAUVEGARDE	12
5.9 FORMAT ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS TRANSMIS	12
5.10 VIRUS INFORMATIQUE	12
ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	12
6.1 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	12
6.2 DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES	13
6.3 VISITE DU SITE	13

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la description des travaux relatifs à l'agrandissement des garages sur le site du CEI de Lussac Les Châteaux pour le compte de la Direction Interdépartementale des Routes du Centre Ouest.

Localisation :

Le site est situé au 69, route de Poitiers - 86320 LUSSAC LES CHATEAUX

Sur un terrain cadastré Section AB, parcelles 214,378 & 495, d'une surface totale de 2 702.00m².

Etat des lieux :

Il existe déjà des bâtiments en exploitation sur le site - non concernés par le présent projet – ainsi que des enclos de cantonnement (sous forme de cases maçonnées non couvertes) et une structure légère métallique pour l'entreposage des signalisations routières).

Les limites de parcelles non bâties sont délimitées par une clôture en panneaux rigides doublée d'une haie vive.

Aucun Public reçu sur le site.

L'établissement est soumis au Code de la Construction, de l'Habitation et du Travail.

Projet :

La capacité du bâtiment dédié au stationnement des engins s'avère aujourd'hui insuffisante.

Le projet consiste en la construction d'une extension – Clos/Couvert – de ce garage sur l'emplacement actuel des enclos de cantonnement.

Des démolitions préalables seront nécessaires, ainsi qu'un remaniement/complétude du réseau Eaux Pluviales actuel est aussi prévu avec réalisation d'une noue d'infiltration.

Un passage sera créé entre les garages Existant et Futur.

Caractéristiques générales de l'Extension :

Dimensions Hors Tout : 10.87x18.95m

Emprise au sol : 205.99m²

Couverture bi-pente en panneaux sandwich 80mm épaisseur et traitement des Eaux Pluviales

hauteur au faîtage : 6.80m

hauteur égout : 5.06m

Charpente métallique

Soubassements maçonnés sur les façades arrière et latérale

Façades en panneaux sandwich 80mm

Portes Sectionnelles

Dallage béton avec rampe

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 Etendue de la consultation

Le présent marché à procédure adapté est lancé avec variantes obligatoires sur certains lots et avec variante libre possible.

Il est soumis aux dispositions de l'article 14 du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018.

2.2 Décomposition de la consultation

Les travaux objet de cette consultation comportent une tranche unique et sont répartis en 6 lots qui feront chacun l'objet d'un marché séparé.

Composition des lots :

- **Lot 01 DEMOLITIONS – VRD – GROS ŒUVRE**
Démolition, Terrassement, maçonnerie, réseaux
- **Lot 02 DALLAGE**
Dallage béton armé
- **Lot 03 CHARPENTE METALLIQUE**
Charpente métallique
- **Lot 04 COUVERTURE BARDAGE**
Couverture sèche, Bardage, zinguerie
- **Lot 05 ELECTRICITE**
Installations électriques neuves
- **Lot 06 PORTES SECTIONNELLES**

Portes sectionnelles isolées motorisées

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer la nature et le montant des prestations sous-traitées, la dénomination et la qualité des sous-traitants sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un **groupement solidaire** ou **groupement conjoint avec mandataire solidaire**.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

2.3 Maître d'Ouvrage

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES DU CENTRE OUEST DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Représenté par M. Philippe FAUCHET
1, rue Irène Joliot-Curie
86 000 POITIERS

Responsables du Contrôle et Suivi du Marché (RCSEM)

Mme Nadège PERCHAUD

mail : nadege.perchaud@developpement-durable.gouv.fr
tél. 07.64.61.75.96

M. Ludovic FIBICH

mail : ludovic.fibich@developpement-durable.gouv.fr
tél : 06.37.64.78.31

2.4 Maîtrise d'Oeuvre

Le Maître d'Ouvrage a désigné comme Maître d'Oeuvre l'équipe suivante :

Architecte mandataire

EI/Stéphane PROUST ARCHITECTE

2, rue de la Vallée Morin – LD La Quinatière – 86 410 BOURESSE
mail : sproustarchitecte@gmail.com
tél : 06.95.86.10.02

Economiste de la Construction

S'PRIIM

13, rue Gustave Eiffel – 86 000 POITIERS
mail : sp.spriim@gmail.com
tél : 06.95.21.03.72

BET Structures Béton

SONECO

21 rue Gay Lussac – 86 000 POITIERS
mail : soneco@bet-soneco.fr
tél : 05.49.44.88.99

BET Charpente

ITEC STRUCTURES

21 rue Gay Lussac – 86 000 POITIERS
mail : itec@itec86.com
tél : 05.49.56.65.71

La mission de maîtrise d'œuvre confiée est une mission de base et d'exécution complète (EXE).

2.5 Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

EI/Stéphane PROUST ARCHITECTE

2, rue de la Vallée Morin – LD La Quinatière – 86 410 BOURESSE
mail : sproustarchitecte@gmail.com
tél : 06.95.86.10.02

2.6 Contrôle technique

Les travaux faisant l'objet du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi n° 78-12 du 4 Janvier 1978 sur la responsabilité et l'assurance construction. Ce contrôle technique sera effectué par :

QUALICONSULT - M. Jérémy JAFFEUX

2, av. René Monory Téléport 4 - ZA Futuroscope - 86360 CHASSENEUIL DU POITOU
mail : jeremy.jaffeux@qualiconsult.fr
tél : 06.71.44.36.62

2.7 Délais d'exécution

Cette opération est à réaliser dans un délai global de **19 semaines calendaires (dont 2 semaines de préparation incluses)**.

Ce délai global comprend l'approvisionnement, la préfabrication et la réalisation des travaux. Les travaux se dérouleront conformément à l'avancement défini au planning du Maître d'Œuvre joint à la consultation et réactualisé lors de la période de préparation.

Le planning prévisionnel d'exécution visé à l'article 3 de l'acte d'engagement est fourni dans le dossier de marché.

A titre indicatif, les travaux du lot n°01 débuteront **début novembre 2026**.

2.8 Variantes

2.8.1 Variantes obligatoires

Il est demandé aux concurrents, en complément de l'offre de base, de répondre aux variantes obligatoires déterminées ci-après :

- Lot n° 04 : Couverture Bardage

- 8.1.1 – Couverture en bac acier panneaux sandwich isolés 60mm
- 8.1.2 – Couverture en bac acier non isolé
- 8.1.3 – Plus-value pour finition antidérapante sur couverture bac acier
- 8.1.4 – Exutoire de fumée
- 8.1.5 – Ligne de vie
- 8.2.1 – Bardage en panneaux sandwich isolés 60mm
- 8.2.2 – Bardage en bac acier non isolé

2.8.2 Variantes libres

Les variantes sont autorisées. Toutefois chaque candidat devra répondre à la base du marché proposée les variantes proposées étant présentées conformément à l'article 3.2 ci-après.

2.9 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.10 Garanties particulières pour matériaux de type nouveau

Sans objet.

2.11 Sécurité et protection de la santé (SPS) des travailleurs

Le coordonnateur S.P.S. désigné pour cette opération de niveau 3 est :

DEKRA INDUSTRIAL SAS – M. Davor MEDJESI

Agence de POITIERS - 211, Avenue de Paris - 86000 POITIERS

mail : davor.medjesi@dekra.com

tél. 06.10.53.66.07

2.11.1 Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises attributaires seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé pendant la phase préparatoire.

2.11.2 Voies et réseaux divers du chantier

Les travaux concernant les clôtures du chantier, à réaliser préalablement à l'ouverture du chantier proprement dit, seront exécutés pendant la période de préparation par le titulaire du lot n°1.

Les candidats attributaires devront fournir lors de la période de préparation toutes précisions sur les raccordements aux réseaux qui leurs seront nécessaires (voirie, égouts, ...).

2.12 Mode de règlement du marché

Les travaux, objet du présent marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la **date de dépôt** des factures ou des demandes de paiement équivalentes sur le site Chorus Pro.

Article 3 : Présentation des offres

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat et il contient les pièces suivantes :

- le présent Règlement de la Consultation (**R.C.**),
- l'Acte d'Engagement (**A.E.**),
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (**C.C.A.P.**),
- le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour chaque lot (**D.P.G.F.**)

- le planning prévisionnel d'exécution des travaux,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (**C.C.T.P.**) de chaque lot et ses annexes.
- Plans Existant et Projet
- Plan de géomètre (PDF et . DWG)
- Plan de Topographie (PDF et . DWG)
- Plans de Fondations/Coffrage (PDF et . DWG) et ratios d'aciers
- Plans de charpente métallique (PDF et . DWG)
- Etude de sol
- Etude structurelle des bâtiments existants
- RICT phase DCE
- Plan Général de Coordination
- Plan d'installation de chantier

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

3.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

a) Pièces de la candidature :

Au titre des renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (ou DC2),
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun cas mentionnés à l'article R. 2143-3. du CCP (ou DC1),
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) (ou DC1),
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (ou DC1),
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant, au titre de l'Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail et avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission (ou formulaire DC1 mis à jour),
- Documents attestant du pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise et signer le marché.

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles gratuitement sur le site du minefi :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

b) Pièces de l'offre :

Un projet de marché complété comprenant :

- l'Acte d'Engagement (A.E.) à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat,
- la Décomposition du Prix Global Forfaitaire (D.P.G.F.),
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, à dater et signer, et le planning des travaux en annexe,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, à dater et signer,
- le Plan général de Coordination,
- un mémoire technique, ayant valeur contractuelle, exposant et justifiant précisément les dispositions proposées pour l'exécution des travaux objet de la présente consultation. Ce document exposera précisément pour chacun des sous-critères techniques de jugement des offres exposés ci-après, les caractéristiques de l'offre proposée. Le soumissionnaire précisera ses démarches tant en organisation de travail qu'en approvisionnement des matériaux mis en œuvre inhérents à une démarche écoresponsable et environnementale. Il se présentera sous la forme d'un document paraphé et signé de cinq pages maximum précisément nommé en première page « MEMOIRE TECHNIQUE POUR LE JUGEMENT DE L'OFFRE ».

- un mémoire environnemental présentant les points suivants :
 - tri recyclage et valorisation des déchets et matériaux,
 - caractéristiques des véhicules utilisés pour se rendre sur le chantier,
 - matériaux mis en œuvre labellisés,
 - label écologique,
 - sensibilisation du Personnel/référent environnemental

NB : pour l'entreprise retenue, les mémoires auront valeur contractuelle et ne pourront donc faire l'objet, sans les accords expresses du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, de dérogations.

Les candidatures qui ne contiendraient pas ce mémoire spécifique seront rejetés pour offre incomplète.

3.2 Variantes libres

En cas de variante libre proposée, les candidats présenteront un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

Article 4 : Jugement des offres

La sélection et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

critères
1- Le prix des prestations (noté sur 20 points et pondéré de 60%) : l'offre la moins élevée obtient 20 points et les autres offres sont notées de la manière suivante : note = 20 x (prix de l'offre la moins élevée / prix de l'offre à noter) NB : les offres non conformes aux prescriptions du CCTP seront rejetées
2- La valeur technique de l'offre au vu du mémoire technique de l'entreprise (notée sur 20 points et pondérée de 30%) avec les sous-critères numérotés de 1 à 4 suivants: ➤ 1 : Délai : proposition d'une optimisation du planning et de l'engagement de respecter la date de démarrage des travaux prévue au planning (noté sur 4) ➤ 2 : Références : compétences et expériences avec un mode constructif similaire voir plus performant en matière de délai (noté sur 4 points), ➤ 3 : Moyens humains et matériels dédiés au chantier (noté sur 6 points). ➤ 4 : Qualité de l'offre (noté sur 6 points)
3- Le critère Environnemental de l'offre de l'entreprise (notée sur 20 points et pondérée de 10%) avec les sous-critères numérotés de 1 à 5 suivants: ➤ 1 : Tri recyclage et valorisation des déchets et matériaux (noté sur 4) ➤ 2 : Caractéristiques des véhicules utilisés pour se rendre sur le chantier (noté sur 4) ➤ 3 : Matériaux mis en œuvre labellisés, (noté sur 4) ➤ 4 : Label écologique, (noté sur 4) ➤ 5 : Sensibilisation du Personnel/référent environnemental, (noté sur 4)

L'offre retenue sera celle ayant obtenu la note la plus élevée.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

NOTA : Pour accélérer le processus de notification au candidat retenu, il est possible de fournir ces pièces dès le stade de la candidature.

Négociations

Après jugement des offres sur la base des critères ci-dessus énoncés, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit, s'il le juge nécessaire, de déclencher une phase de négociation avec les 3 candidats placés en tête du classement, lors de laquelle les offres formulées ainsi que les données de la mise en concurrence ne pourront être substantiellement modifiées.

Cette négociation pourra être engagée tant sur le plan qualitatif que sur le plan financier.

S'il décide de recourir à cette phase, le Maître d'Ouvrage adressera aux trois candidats placés en tête, une lettre d'invitation à négocier assortie de son ordre du jour et de ses conditions de déroulement. Pour départager définitivement les candidats, les critères de jugement des offres seront à nouveau appliqués sur la base des résultats de la négociation.

Article 5 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

5.1. Conditions générales d'envoi ou de remise des candidatures et offres

Les candidatures ou offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures ou offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des candidatures ou offres sera ouverte.

Les candidatures ou offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- Par transmission électronique

Les candidats peuvent, soit présenter un seul exemplaire des documents relatifs à leur candidature et scinder lot par lot les éléments relatifs à leurs offres, soit présenter pour chacun des lots les éléments relatifs à leurs candidatures et à leurs offres.

Les offres seront obligatoirement remises sur la PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sous la référence CEI-LUSSAC.

Les candidats devront signer électroniquement l'acte d'engagement.

En revanche, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

5.2. Identification des opérateurs économiques – accès libre, direct et complet au DCE

L'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, applicable au 1^{er} janvier 2010, précise que « les documents de la consultation publiés par le pouvoir adjudicateur sur son profil d'acheteur doivent être d'accès libre, direct et complet. ». Tel est bien le cas du DCE relatif au présent marché.

Par conséquent, le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats sur le fait que si l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire, elle est fortement conseillée. Elle permet, en effet, aux opérateurs économiques d'être tenus informés de manière automatique de toute modification ou précisions éventuellement apportées au DCE et de toute réponse à des questions qui peuvent être posées. Si toutefois l'opérateur économique fait le choix de ne pas s'identifier au moment du téléchargement du DCE, il lui appartiendra de récupérer par ses propres moyens les informations communiquées.

5.3 Délais de transmission de la réponse électronique – délais de téléchargement et chiffrement

Il est rappelé aux candidats qu'il convient de prévoir un temps de transmission suffisant. Le Maître d'Ouvrage ne saurait être tenu pour responsable en cas d'incapacité à télétransmettre dans les délais.

Pour éviter la survenance d'aléas au cours de la transmission des pièces, les candidats ont la possibilité de tester la configuration de leur poste de travail (prérequis techniques) et de répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats sur les délais de téléchargement et de chiffrement inhérents à la transmission électronique des offres via la plateforme.

Les paramètres suivants sont à cet égard à prendre en compte : les capacités techniques du matériel, le type de raccordement à internet et le trafic sur le réseau internet. Ils peuvent, en effet, augmenter le délai moyen de téléchargement.

5.4 Assistance – outils d'aide

En cas de difficulté, une assistance est disponible sur le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (bouton aide). Un « guide d'utilisation à destination des opérateurs économiques » (bouton aide),

De même, des recommandations aux entreprises et des prérequis techniques notamment sur le certificat électronique sont disponibles. Consulter l'onglet en bas de l'écran sur la plateforme « prérequis techniques ».

5.5 Conditions de présentation des plis électroniques

Les conditions de présentation des plis électroniques devront se présenter sous fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre.. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

5.6 Signature électronique – Certificat électronique

5.6.1 Signature électronique

Les différentes pièces qui composent la candidature et l'offre électronique doivent être signées électroniquement de manière individuelle. Si besoin était, la plate-forme propose un outil de signature en libre accès.

Il est précisé que la signature scannée ne constitue pas une signature électronique et que la signature du seul fichier ZIP ne suffit pas. Par conséquent, au titre de leur candidature, les candidats doivent **OBLIGATOIREMENT** signer électroniquement chaque pièce et certificat comme ils l'auraient fait de manière manuscrite s'ils avaient transmis leur dossier par voie papier ; de même, ils doivent impérativement signer électroniquement, au titre de l'offre, l'acte d'engagement et le DPGF.

Par application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics (NOR :EFIM122915A) entré en vigueur le 1^{er} octobre 2012, le candidat doit respecter les conditions relatives :

- au certificat de signature du signataire,
- à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant) devant produire les signatures électroniques conformes aux formats réglementaires.

Ces conditions sont décrites ci-après. Il est impératif que le soumissionnaire en prenne connaissance avec attention. En effet, selon ses choix concernant le certificat utilisé d'une part (cas C1 ou C2) et l'outil de signature utilisé d'autre part (OS1 ou OS2), il lui faut produire différents types de justificatifs tels que précisés dans les articles qui suivent.

	Certificat reconnu (cas C1)	Certificat non référencé (cas C2)
Outil de signature de la plateforme (cas OS1)	Aucun justificatif à fournir	Justificatifs « autorité de certification » à fournir
Outil de signature du soumissionnaire (cas OS2)	Justificatif « outil de signature » à fournir	* Justificatifs « autorité de certification » à fournir * Justificatif « outil de signature » à fournir

5.6.2 Le certificat de signature

Le certificat de signature du signataire doit être conforme au RGS (Référentiel général de sécurité) ou équivalent et respecter le niveau de sécurité exigé.

Cas C1 : certificat émis par une autorité de certificat « reconnue » - aucun justificatif à fournir

Le certificat de signature est émis par une autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes, le soumissionnaire n'a alors aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

Liste de confiance	Adresse internet
RGS (France)	http://references.modernisation.gouv.fr/liste-des-offres-référencées
EU Trusted Lists of Certification Service Providers (Commission européenne)	http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm

Cas C2 : le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance – différents justificatifs sont à fournir

La plateforme de dématérialisation accepte tous les certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles de référentiel général de sécurité (RGS).

Le candidat s'assure lui-même que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité défini par le référentiel général de sécurité (RGS) et en fournit les justificatifs dans sa réponse électronique.

Le candidat fournit également tous les éléments techniques permettant à l'acheteur de s'assurer de la bonne validité technique du certificat utilisé.

Ainsi, le signataire doit transmettre avec sa réponse électronique les éléments suivants :

- tout élément permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé :
 - preuve de la qualification de l'autorité de certification ou compte-rendu d'audit,
 - politique de certification,
 - adresse du site internet du référencement de l'autorité de certification par le pays d'établissement, etc.
- les outils techniques de vérification du certificat :
 - chaîne de certification complète jusqu'à l'autorité de certification racine,

- adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation des certificats (CRL).

5.6.3 Outil de signature utilisé pour signer les fichiers

La réglementation autorise le soumissionnaire à utiliser l'outil de signature de son choix.

Cas OS1 : le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plateforme : aucun justificatif à fournir

La plateforme intègre un outil de signature électronique qui réalise des jetons de signature au format réglementaire XAdES.

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur les signatures électroniques transmises et l'outil de signature utilisé.

Cas OS2 : le soumissionnaire utilise un autre outil de signature que celui intégré à la plateforme : il doit fournir différents justificatifs.

Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui de la plateforme, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- produire les formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES,
- permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document et ce, gratuitement.

Ainsi, le signataire doit transmettre avec la réponse électronique les éléments suivants :

- indication du format de signature utilisé :
 - format technique (XAdES, CAdES ou PAdES),
 - mode d'accès à la signature (« signature enveloppée », c'est à dire lorsque le fichier signé intègre en lui-même la signature, ou « signature détachée » c'est à dire lorsque la signature électronique se présente sous la forme d'un fichier informatique autonome, distinct du fichier d'origine. Ce fichier autonome est appelé jeton de signature,
- Extension du fichier informatique du jeton de signature en cas de signature détachée (ex. extension « *.html »).
- indication de l'outil de signature utilisé :
 - nom de l'outil,
 - éditeur,
 - description succincte (ex. site internet de présentation).
- indication de l'outil de vérification de signature correspondant devant être accessible à l'acheteur public :
 - lien internet de récupération de l'outil ou fourniture de l'outil lui-même,
 - notice d'utilisation en langue française,
 - présentation des installations : type exécutable, systèmes d'exploitation supportés,...
 - procédure de vérification alternative en cas d'installation ou de vérification impossible pour l'acheteur : contact à joindre, support distant, support sur site...

Tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

5.7 Frais d'accès au réseau – fuseau horaire

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

5.8 Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, sous peine de rejet, une copie de sauvegarde sur support physique électronique. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

La copie de sauvegarde sera transmise à l'adresse suivante, avant la date et heure de remise des offres indiquée en page 1 du présent RC :

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES DU CENTRE OUEST
1, rue Irène Joliot-Curie
86000 POITIERS

Et devra comporter les mentions suivantes :

« OBJET DE LA CONSULTATION »
« copie de sauvegarde ».

5.9 Format électronique des documents transmis

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .doc, docx, .xls, xlsx, .jpg, .odt, .odf, .htm, .bmp, pdf.

5.10 Virus informatique

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Article 6 : Renseignements complémentaires

6.1 Demande de renseignements

Le candidat pourra faire parvenir, au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, une demande de renseignements via la PLACE (plate-forme des achats de l'État), à laquelle l'acheteur répondra au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres.

6.2 Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

6.3 Visite du site

UNE VISITE DU SITE PAR LES ENTREPRISES EST OBLIGATOIRE.

Le jour et heure de visite, sous la conduite d'un représentant du Maître d'Ouvrage, est :

VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026 DE 8H30 A 10H30

Une attestation de visite jointe en annexe sera signée à l'issue de la visite.

ATTESTATION DE VISITE DE SITE AVANT TRAVAUX
--

Je soussigné, Monsieur, Madame _____, représentant le Maître d'Ouvrage,

Atteste que l'entreprise :

.....

Dûment représenté par Monsieur, Madame :

.....

A visité les lieux concernés par la consultation lancée par La Direction Interdépartementale des Routes du Centre-Ouest en vue de la conclusion d'un marché de travaux dans le cadre de l'agrandissement des garages du CEI de Lussac-Les-Châteaux.

Attestation faite pour servir et valoir ce que de droit, à joindre à l'offre de l'entreprise.

Fait à Lussac-Les-Châteaux, le

Direction Interdépartementale des Routes du Centre-Ouest